

Les Tic et l'enseignement supérieur : des évolutions, des logiques

Article inédit. Mis en ligne le 11 février 2009.

Vincent Brulois

Vincent Brulois est maître de conférences en Sciences de la Communication à l'Université Paris 13 et membre du LabSIC et de la MSH Paris Nord. Ses recherches portent, d'une part, sur l'étude des mutations industrielles et sociales dans le champ de l'éducation et de la formation et, d'autre part, sur les relations individuelles et collectives de travail, le lien entre modes d'organisation et processus de communication, l'évolution du périmètre de la fonction RH dans les entreprises.

Plan

Des évolutions : un cheminement en trois temps

Des logiques d'action : le principe d'oscillation

Conclusion – Chantier en cours !

Références bibliographiques

INTRODUCTION

Cela semble une gageure, aujourd'hui, de produire une énième analyse sur les enjeux institutionnels des technologies de l'information et de la communication (Tic) dans l'enseignement supérieur. En effet, nombre d'études ont déjà été menées à bien, nombre d'articles ont déjà été écrits, donnant ainsi des repères précis dans la généalogie de ces deux mondes. Aussi, c'est donc moins une analyse que nous nous proposons de livrer ici, qu'un rappel des grandes périodes de leur vie commune.

Force est de reconnaître que le développement des Tic dans le monde universitaire a, pendant longtemps, ressemblé à un des fameux préceptes des Shadoks : « *Quand on ne sait pas où l'on va, il faut y aller... et le plus vite possible* » ! Certes, il y avait bien un objectif directeur qui montrait une direction, un but à atteindre (la société de l'information), mais celui-ci était suffisamment flou et indéfini pour laisser libre cours à l'imagination de tous (politiques, acteurs institutionnels, acteurs universitaires) quant à la façon d'avancer dans cette direction. Pourtant, le chemin parcouru est suffisant pour identifier les grandes orientations, repérer les évolutions et comprendre quelques-unes des logiques à l'œuvre. En effet, le précepte précédent n'a pas empêché le déploiement de longue date d'une action publique en faveur des outils numériques, action qui se continue encore aujourd'hui. C'est donc à un rappel de ces évolutions d'abord (*Des évolutions : un cheminement en trois temps*) et aux logiques dont elles sont porteuses ensuite (*Des logiques d'action : le principe d'oscillation*) que nous nous sommes attelés.

DES EVOLUTIONS : UN CHEMINEMENT EN TROIS TEMPS

Incontestablement, la période 1996-97 marque un tournant dans la prise en compte des Tic pour l'enseignement (autrement dit, les Tice) par l'État français, et donc de sa volonté de relever le défi de la société de l'information. C'est en 1996, en effet, que le Ministère de l'Éducation nationale, de la recherche et de la technologie (autrement dit, le Ministère) crée « *une structure ad hoc en charge de la question technologique* » : la Sous-direction des technologies éducatives, technologies de l'information et de la communication (Barats, 2007, p.162). C'est en 1997, ensuite, qu'un travail de sensibilisation de la part de ce même Ministère se met en place, témoignant « *de l'émergence d'une préoccupation intergouvernementale* » (*idem*). Cette préoccupation se concrétise par le lancement d'un

programme intergouvernemental pour la société de l'information (PAGSI) adopté finalement en janvier 1998. Ce sont donc les fondations qui sont installées.

C'est dans ce cadre que le premier appel à projets pour des *Campus numériques français* – premier temps – est lancé en 2000 ; deux suivront. Par ces appels, le Ministère cherche alors à inciter les universités à se lancer dans des stratégies de déploiements des Tice tout en finançant une partie de ces projets. La volonté, à engendrer un mouvement : 130 projets déposés, 77 recevant un soutien financier, 64 finalement labellisés *Campus numérique* en 2003 rappelle Françoise THIBAUT (2007, p.19). Ces campus sont certes hétérogènes, mais cet engouement n'est-il pas aussi le témoignage de l'intérêt porté à ce programme. Tout se passe en effet comme si acteurs et établissements étaient prêts et n'attendaient qu'un signal, un cadre, une aide financière ; prêts à ouvrir des cours en ligne, à produire des ressources mutualisées, à construire des plateformes, en bref à proposer de nouveaux services. D'ailleurs, dès mars 2002, une étape est franchie puisque le troisième et dernier appel à projets *Campus* (volet 2) spécifie qu'« *une partie des projets doit avoir pour objectif de proposer de nouveaux services pédagogiques, communément appelé "Environnements numériques de travail" ou ENT* » (<http://www2.educnet.education.fr/sections/services/ent/unr>, 25 juillet 2007). Selon la définition donnée, ces ENT prennent la forme d'un « *dispositif global fournissant aux étudiants et aux enseignants l'accès, à travers les réseaux, à la quasi-totalité des ressources, services et outils numériques en rapport avec leurs activités* » (*idem*).

D'un point de vue institutionnel, les campus numériques ont joué un rôle important à plus d'un titre. D'abord, le lancement de ce projet (2000) permet de mettre en relation pour la première fois formations initiales, continues et à distance, c'est-à-dire de construire « une perspective globale d'enseignement » (Barats, 2007, p.168). Ensuite, la préparation de ce projet est prise en charge par la sous-direction dédiée spécifiquement aux Tic (SDETIC), qui devient la Sous-direction des Tice (SDTICE) en 2001. Enfin, c'est au sein de cette structure que se rapprochent deux mondes jusqu'alors séparés : l'enseignement scolaire et l'enseignement supérieur (ibid., p.167).

Pourtant, le passage à des ENT – *deuxième temps* – n'est pas qu'un changement de dénomination. Ainsi, ces derniers doivent servir à « *répondre aux besoins des étudiants (pouvoir travailler de n'importe où et n'importe quand), répondre aux besoins des personnels, participer à la rénovation de l'enseignement et de la vie universitaire, généraliser l'usage des Tice, améliorer le service public* » (<http://www2.educnet.education.fr/sections/superieur/infrastructures/superieur>, 4 juillet 2007)... Dans ce sens, les projets retenus (ESUP-Portail, ENCORA, EPPUN, Monte-Cristo) doivent « *constituer un levier pour la transformation de l'université* » (<http://www.educnet.education.fr/superieur/campus.htm>, avril 2004). L'idée affichée est donc que les ENT sont un moyen de généraliser l'usage des Tic dans l'éducation et, au-delà, un moyen pour changer l'université.

Pour aller vers une telle généralisation des services et « *une industrialisation de la démarche ENT au sein des établissements* », il fallait produire des contenus numériques pédagogiques d'une part, et mutualiser et impliquer tous les acteurs afin d'atteindre une taille critique d'autre part (<http://www2.educnet.education.fr/sections/services/ent/unr/projet-unr/>, 25 juillet 2007). La première obligation s'est traduite par le lancement d'Universités Numériques Thématiques (UNT). La seconde a été l'objet de la mesure Université Numérique en Région (UNR) prise par le Comité interministériel d'aménagement du territoire en décembre 2002 – *troisième temps*. Ces projets UNR étaient fondés sur des contrats d'objectifs tripartites (entre État, régions, établissements et autres partenaires comme la DATAR, le CNOUS, les CROUS ou encore les départements et les communautés d'agglomérations) signés pour deux ans. Il s'agissait en priorité « *de développer les services numériques (notamment des ENT) pour l'ensemble des étudiants, de respecter une logique d'aménagement du territoire, de mettre en place un accompagnement pour faciliter les usages du*

numérique ». Bref, il s'agit de participer à « l'aménagement numérique du territoire », rien de moins (<http://www2.educnet.education.fr/sections/services/ent/unr/unr>, 25 avril 2008) ! L'ambition locale citée précédemment (rénovation de l'enseignement supérieur) s'inscrit donc dans une ambition générale plus vaste à l'échelle de la société.

Campus numériques, ENT, UNT et UNR, voici donc le contexte de déploiement des TICE dans les universités depuis la fin des années 90 jusqu'à aujourd'hui ; chacun ayant apporté sa pierre à l'édifice : offre de formation à distance pour les campus, production de contenus spécialisés pour les UNT, mutualisation des moyens pour les UNR avec pour cadre commun, l'ambition plus large, de généraliser les Tice et de rénover l'université (les ENT). Plus proche de nous, il convient de citer encore le lancement du Certificat informatique et Internet (CII) en 2002 et sa mise en place dans les années qui suivent, et l'opération Micro portable étudiant (MIPE) à la rentrée 2004. La seconde a visé l'équipement des étudiants, tandis que la première visait leur accompagnement (BARATS, 2007, pp.169 à 171).

Plusieurs éléments ont permis et aidé cette « marche forcée » (Paquienséguy, 2008). Ce « déplacement progressif », du pédagogique (la formation) vers l'informationnel (les outils), pèse sur l'organisation des universités et sur leur fonctionnement au quotidien (*idem*). Les plans publics et les discours qui les accompagnent témoignent de cette pesante constance. Après avoir favorisé l'équipement en outils, incité à la production de contenus, encouragé à la labellisation de ceux-ci, il s'est agi ensuite de créer des services, de susciter la formation des usages et il s'agit aujourd'hui « d'identifier les blocages » comme l'a souligné le Ministre, Xavier Darcos, lors du Salon Éducative de novembre 2007. C'est dans ce sens qu'il a annoncé aussi l'ouverture d'un « observatoire des ressources numériques adaptées ». À l'occasion, le « grand projet » (Tremblay & Lacroix, 1998), d'aménagement numérique du territoire n'est pas oublié ; bien au contraire, il est même réaffirmé. Ainsi, campus numériques, UNT, UNR et ENT, doivent être analysés comme des actions lourdes, caractéristiques d'un double processus affirme Françoise Paquienséguy :

- la numérisation des activités des établissements d'enseignement supérieur ;
- la production de services nouveaux qui ajoutent aux compétences des universités tout en modifiant leurs activités (Grevet, 2008).

L'inflexion est donnée, et elle met en avant plusieurs traits caractéristiques d'une façon d'agir « à la française » (Moeglin, 1998). Celle-ci mêle en effet volontarisme public et transformations progressives des universités qui portent à la fois sur l'offre de formation et leurs modalités (réforme LMD, Licence Master Doctorat) sur l'homogénéisation des offres à l'échelle de la région (mise en place des PRES, Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur, <http://www.education.gouv.fr/cid5690/-mise-en-place-des-poles-de-recherche-et-d-enseignement-superieur-pres.html>) comme à celle de l'Europe (processus de Bologne, http://www.mcesr.public.lu/enssup/dossiers/bologne/processus_bologne.pdf), sur le fonctionnement des universités (loi LRU, Libertés et Responsabilités des Universités, <http://www.nouvelleuniversite.gouv.fr/-le-projet-de-loi-relative-aux-libertes-des-universites-.html>). Tout se passe en fait comme si le développement de Tice était, à la fois, un projet en soi avec des objectifs affichés notamment à l'échelle du territoire (autrement dit, une fin), et un « élément moteur » de cette restructuration de plus grande ampleur (autrement dit, un moyen) (Paquienséguy, 2008).

DES LOGIQUES D'ACTION : LE PRINCIPE D'OSCILLATION

Ce cheminement en trois temps cache en fait deux logiques d'action, bien distinctes, et qui se répondent avec plus ou moins de force depuis le début des années 90 : une logique qui

prône le primat des acteurs sur la technique, une autre qui prône le primat de la technique sur les acteurs.

Le dernier accrochage en date se situe en 2002 avant le lancement du troisième appel à projets *Campus*. Ainsi, avant cette date, ce programme est vu par les acteurs institutionnels qui en ont la charge comme la possibilité « *d'une modernisation de l'enseignement supérieur dans son ensemble par l'introduction des Tic* » (Thibault, 2007, p.37). Il s'agit donc pour le Ministère d'aider « *à la conception et à la production de ressources pédagogiques par les enseignants* » et de favoriser leur « *mise à disposition [...] en les organisant via des bases de données accessibles sur Internet* » (*idem*). Mais il s'agit aussi et surtout d'aider les acteurs à insérer ces ressources dans des formations. Dans ce sens, l'objectif est d'« *engager une vraie dynamique de modernisation des pratiques* » (*idem*). Pour cela, il est nécessaire d'accompagner les acteurs. Autrement dit, prévaut ici l'idée qu'il faut faire porter les efforts sur ceux qui font (les hommes) plutôt que sur ce qui permet de faire (la technique) et ce qui est fait (les ressources).

Cette logique d'action est abandonnée à la fin de l'année 2001, au profit d'une autre qui en prend le contre-pied. L'intérêt du Ministère se centre alors sur la création d'outils logiciels (les ENT). Les mesures d'accompagnement et de formation sont délaissées, les acteurs sont abandonnés à eux même. Changement d'homme (Françoise Thibault précise que, en septembre 2001, le "bureau des TIC pour l'enseignement supérieur" change de direction (2007, p.36), changement de politique... Changement de temps aussi. La première période était caractérisée par une injonction à expérimenter à tous les niveaux :

- technique avec la mise en œuvre de plusieurs plate-forme, ou encore le développement de nouveaux outils de communication (à la fois objet de communication et objet de la communication des acteurs),
- pédagogique avec l'« invention » d'un nouvel acteur, le tuteur, et donc une réflexion sur de nouveaux rapports de travail (entre professeurs, concepteurs, tuteurs et étudiants), ou encore l'ouverture de la salle de cours vers l'extérieur,
- organisationnel avec la confrontation entre des modes différents d'organisation (par exemple entre universités et entreprises) ou encore une redéfinition des rôles des acteurs et donc de leur rapport stratégique (qui tend à redéfinir notamment l'identité et le territoire des enseignants),
- communicationnel avec l'apprentissage aux outils de communication de la part des étudiants mais aussi des enseignants.

L'idée était que ces expérimentations permettraient plus facilement « *la généralisation de l'usage des outils dans les établissements* » (*ib.*, p.38). C'est justement sur ce point qu'insiste le troisième appel à projets. Mais il le fait plus tôt que prévu, prenant au dépourvu les acteurs des consortiums. Pour exemple, voici comment le chef de projet d'un campus traduit concrètement ce changement de rythme décrété par le Ministère :

« *Le projet UNT (Université Numérique Thématique) voudrait qu'on mette tout en libre-service pour tout le monde : ce n'est pas possible ! Cela nous plombe notre plan d'investissement futur. En effet, il faut que le module actuel soit utilisé gratuitement par les partenaires mais, au-delà, il faut qu'il y ait une petite redevance pour qu'on puisse payer le suivant, sinon tout s'arrête ! J'en veux à l'équipe du Ministère sur ces questions, car j'ai le sentiment qu'on a été tiré en plein vol ; on ne nous a pas laissé le temps !* » (citation extraite de Brûlois&Miguet, 2008, p.400)

Dans la foulée des deux premiers appels à projets, ce consortium (réunissant des partenaires aux profils très différents) s'était organisé pour durer, menant notamment une réflexion importante afin de normaliser son fonctionnement. Ce faisant, il respectait la logique d'action en place qui consistait « à impliquer un nombre important d'acteurs » et à les former sur le long terme (Thibault, 2007, p.38). Mais le troisième appel à projets change l'aune à laquelle se mesure la réussite du projet (à propos de cette notion de réussite (et d'échec), voir Fichez 2008). Il ne s'agit plus d'impliquer et de former des individus mais de « disposer rapidement d'une offre de formation technicisée et à lancer des logiciels susceptibles d'être utilisés par toutes les universités » (*idem*). On passe ainsi du temps long au temps court, des hommes aux ressources et à la technique, d'une logique à l'autre.

Ce changement de perspective conduit Françoise THIBAUT, que nous sollicitons une dernière fois, à la conclusion suivante :

« On peut donc considérer que le programme Campus, construit sur le lien introduction des Tic et formation des personnels, a été interrompu une année avant le terme prévu. Sous la même étiquette a été préparée, en 2002, la politique qui lui succèdera. Construite autour des UNT, des ENT et des micro portables étudiants, cette nouvelle politique réactualise et amplifie le programme d'actions des années 80 élaboré à partir du triptyque : ressources, logiciels et matériels informatiques dont l'offre est censée contribuer à la modernisation du système d'enseignement supérieur. » (2007, p.39)

Cette réorientation a une autre conséquence. La logique d'expérimentation ayant conduit à la profusion des projets et des acteurs, il s'agit alors d'ordonner cette profusion. En effet, en couplant ces projets d'ENT à l'aménagement numérique du territoire, l'État oblige l'ensemble des universités présentes sur le territoire à adopter une mutualisation des ressources à l'échelle des régions. C'est bien le signe que le temps de l'innovation-expérimentation tous azimuts est révolu, il faut à présent structurer en regroupant. Concrètement, si le Ministère a soutenu 64 campus, il ne reconnaît que 4 ENT et labellise 11 UNR¹ ; incontestablement, un regroupement des acteurs s'opère. Pour exemple, à travers l'UNR Rhône-Alpes, ce sont les trois universités grenobloises, les deux universités lyonnaises et trois grandes écoles qui doivent apprendre à travailler ensemble.

Ainsi, l'action publique a cherché à entraîner l'ensemble des universités dans ce processus de déploiement forcé des Tice et a réussi, même si cela ne s'est pas fait sans heurt...

CONCLUSION – CHANTIER EN COURS !

Ces dernières années n'ont pas été marquées par un changement majeur dans l'approche des Tice de la part des acteurs institutionnels. Initiée en 2002, la logique comptable (combien de ressources numérisées ?) est toujours à l'œuvre et tend même à se développer. Faire porter les efforts de l'action publique sur « ce qui bloque les usages », vouloir mettre en place un « observatoire des ressources numériques adaptées », c'est bien compter ce qui est proposé, afin de compter ensuite ceux qui utilisent.

C'est ce que relève Henri Isaac dans le rapport du même nom. Les politiques publiques ont d'abord conduit à des situations extrêmement variées, constate-t-il : ce sont les campus

.....

¹ Ces UNR sont : Alsace ; UNERA, Aquitaine ; ACOR, Bretagne ; UNB, Grand Est ; UNIRE, Languedoc-Roussillon ; UOMLR, Nord Pas de Calais ; UNRNPDC Poitou-Charentes ; UNR-PC Provence Alpes Côtes d'Azur ; UNRPACA, Réunion ; UNR Réunion, Rhône Alpes ; UNRA (source : <http://www.educnet.education.fr/superieur/unr.htm>, avril 2004).

numériques. Une des raisons est que le Ministère a laissé une « très grande large de manœuvre aux acteurs » du point de vue des statuts juridiques, du modèle économique et de l'organisation interne de la production des ressources numériques : c'est la profusion des projets déposés, ce sont les innovations auxquelles ont donné lieu la période d'expérimentations (2007, p.18). En outre, continue-t-il, de nombreuses ressources ont été produites, mais la plupart sont sous-utilisées. Les productions restent souvent des initiatives personnelles (frein organisationnel), elles ne sont donc pas intégrées dans les dispositifs pédagogiques des universités (frein pédagogique), ces dernières ne communiquent pas sur l'existence de ces ressources qui restent donc d'un usage très confidentiel (frein stratégique)... Bref, un sérieux problème de coordination des moyens et des acteurs se pose tant dans les établissements qu'entre établissements. Il s'agit donc à présent de réaliser « une évaluation fine de ces usages » afin de mettre en évidence « le taux d'utilisation des services numériques déployés » (<http://www2.educnet.education/sections/services/ent/unr/deploiement>, 15 avril 2008). Le temps des usages et des usagers est donc venu (Bechenna&Brûlois, 2007) ; il s'agit de les compter, de les qualifier.

Malgré « les freins actuels au développement du numérique » identifiés par Henri Isaac, force est de constater que les politiques menées jusqu'à présent ont au moins établi sur l'agenda des universités la question des dispositifs numériques (2007, p.24). Certes, les structures se rebiffent encore, mais nous avons vu que des pressions exogènes fortes et constantes conduisent à une transformation de fond des établissements et, au-delà, à une industrialisation de l'éducation². « Chantier en cours ! », suis-je tenté de conclure...

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Barats, Christine (2007), « "Pour le prix d'un café par jour". Une analyse des logiques d'institutionnalisation des TIC par le ministère de l'éducation nationale dans l'enseignement supérieur français depuis 1988 », *Communications*, n°2, printemps-été 2007, p.148 à 184.

Benchenna, Abdel ; Brûlois Vincent (2007), « Usages et usagers des campus numériques : entre projections ministérielles et prémices d'une réalité », *Études de communication*, Université Lille 3, n°spécial, 2007, p.133 à 150.

Brûlois, Vincent ; Miguet, Mathilde (2008), « La question de l'innovation dans les campus numérique français : quelques réflexions conclusives », Actes des Journées Communication et apprentissage instrumentées en réseau (JOCAIR), Amiens : Université de Picardie, 27-28-29 août 2008, p.395 à 406.

Direction de la technologie (2005), Synthèse nationale : état des lieux des projets ENT dans l'enseignement supérieur, Ministère de l'éducation nationale (MEN) et Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR), avril 2005.

.....

² Pierre Mœglin la définit comme « la soumission des pratiques et habitus éducatifs aux critères et modèles du "monde industriel" » (Outils et médias éducatifs : une approche communicationnelle, éditions PUG, Grenoble, 2005, p.114).

Fichez, Elisabeth (2007), « *Campus numériques français : pertinence des notions de réussite ou d'échec* », *Études de communication, Université Lille 3, n°spécial, 2007, p.49 à 72.*

Greuet, Patrice (2007), « *Trajectoires socioéconomiques de campus numériques* », *Études de communication, Université Lille 3, n°spécial, 2007, p.73 à 90.*

Isaac, Henri (2007), *Rapport au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche : l'université numérique, MESR.*

Mœglin, Pierre (1998), « "Votre Minitel ne demande qu'à vous rendre service" » (p.163 à 192), in Lacroix, Jean-Guy ; Miège Bernard ; Tremblay Gaétan (dir.) *De la télématique aux autoroutes électroniques : le grand projet reconduit*, Sainte-Foy (Québec, Canada): Puq, 1998.

Paquienséguy, Françoise (2008), « *Les projets numériques des universités françaises et leur progressive transformation* », document inédit.

Sous-direction des TICE (2006), Rapport du groupe de travail pour le développement des TICE dans l'éducation nationale : plan d'actions, MEN et MESR, 2006.

Thibault, Françoise (2007), « *Campus numérique : archéologie d'une initiative ministérielle* » in *Études de communication, Université Lille 3, n°spécial, p.17 à 48.*

Tremblay, Gaétan ; Lacroix, Jean-Guy (1998), « *La reconduction du grand projet* » (p.227 à 256) in Lacroix, Jean-Guy ; Miège Bernard ; Tremblay Gaétan (dir.) *De la télématique aux autoroutes électroniques : le grand projet reconduit*, Sainte-Foy (Québec, Canada): Puq, 1998.

Webographie : site EDUCNET (<http://www2.educnet.education.fr/plan/>), MEN et MESR, page consultée le 22 avril 2008.